

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

PRESENTS : COLOMER Patrick DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, MINARY Guy, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, SCOARNEC Carine, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : CUENIN Tiphaine, FOURNOT Philippe.

POUVOIRS : T. CUENIN donne pouvoir à A. PATTINGRE ; P. FOURNOT donne pouvoir à D.

FILIATRE

SECRETAIRE DE SEANCE : PILOSEL Paul

1- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Le CFU présente les résultats suivants :

Dépenses de Fonctionnement :	528 958.26	Dépenses d'Investissement :	127 222.01
Recettes de Fonctionnement :	547 163.81	Recettes d'Investissement :	238 402.95
Excédent de fonctionnement :	68 428.12		
Excédent d'investissement	88 812.89		
Résultat de clôture :	157 241.01		

Monsieur le Maire quitte l'assemblée délibérative, le Conseil Municipal adopte à la majorité le CFU 2021.

2- VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, Le Conseil Municipal, après débat décide, à la majorité (10 pour + 2 pouvoirs ; 2 abstentions) de fixer communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation : 11.03 %

Taxe sur le Foncier non bâti : 32.67 %

Taxe sur le Foncier bâti : 44.05 %

3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après présentation et discussions, le budget primitif 2023 est adopté comme suit à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT : 612 670 €

INVESTISSEMENT : 311 922 €

4- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner ou demandes d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrées jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

Terrains cadastrés AB n° 31 et AB n° 34, « A la Mare »

Après examen de la déclaration, le Conseil Municipal, à l'unanimité renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des terrains et immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

5- TRAVAUX ENEDIS : CONVENTION DE SERVITUDES

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle communale cadastrée AA n° 77 au Bois Gavin. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de servitudes entre la commune de Courlans et ENEDIS. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

6- AFFAIRES EN COURS - QUESTIONS DIVERSES

Affaires scolaires : un point est fait par M. DORMOY sur différents dossiers : conseil municipal des enfants, conseil d'école, médiation, les horaires du bus à la rentrée 2023,

Caveau : règlement à revoir

Le secrétaire de séance,
Paul PILOSEL



Le Maire
Alain PATTINGRE

